

Annexe à la décision D/11299 portant désignation de « Bureau Veritas Certification France » comme organisme chargé d'effectuer la procédure de vérification de la conformité aux règles nationales

Domaine de compétence pour la désignation

Systemes et sous-systemes	Règles nationales
Réseau ferroviaire national	
1. Contrôle-commande et signalisation	Arrêté royal du 6 décembre 2020 déterminant les exigences applicables au matériel roulant pour l'utilisation des sillons Arrêté royal du 1er juillet 2011 déterminant les exigences applicables à l'infrastructure ferroviaire
2. Matériel roulant	Arrêté royal du 6 décembre 2020 déterminant les exigences applicables au matériel roulant pour l'utilisation des sillons
3. Infrastructure	Arrêté royal du 1er juillet 2011 déterminant les exigences applicables à l'infrastructure ferroviaire
4. Energie	Arrêté royal du 1er juillet 2011 déterminant les exigences applicables à l'infrastructure ferroviaire

Vu pour être annexé à la décision D/11299 portant désignation de « Bureau Veritas Certification France » comme organisme chargé d'effectuer la procédure de vérification de la conformité aux règles nationales.

La Directrice générale

Valérie Verzele